

FICHE FORMATION

BPJEPS LT

Intitulé complet : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des sports

Spécialité : animateur

Mention : Loisirs Tous Publics

Public : animateur salarié ou bénévoles, demandeur d'emploi, personne en reconversion souhaitant se professionnaliser dans le champs de l'animation loisirs tous publics.

Prérequis :

1-Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

2-Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le(la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (toute spécialité).

Équivalences

Il existe des équivalences avec certains diplômes ci dessous :

*BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

*BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur



*BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale	X	X	X	X
BEATEP spécialité « activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP spécialité « activités scientifiques et techniques » + BAFD*	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		



UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X
UC5 et UC9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « loisirs tous publics » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « loisirs tous publics » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « animateur » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Diplôme non professionnel	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BAFD* avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.			X	

Nombre de stagiaires : de 8 à 18

Objectifs de la formation :

Objectif général : se former au métier d'animateur BPJEPS

Objectifs spécifiques :

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation en tenant compte des différents publics

Participer au fonctionnement d'une structure et d'une équipe

Assurer la direction d'un accueil collectif de mineurs

Mettre en œuvre la méthodologie de projet

Programme :

Module 1 : Être acteur de sa formation



Module 2 : Animer la découverte des territoires

Module 3 : Étude de cas méthodologie de projet

Module 4 : Conduire un projet dans le cadre de ses actions d'animation

Module 5 : Diriger un ACM

Module 6 : Finaliser son parcours de formation

Durée

18 mois, 630 heures en centre de formation, environ 1500 heures en alternance.

Possibilité de parcours partiel

Modalités et délais d'accès

Prochaine session : du 3 mai 2021 au 12 octobre 2022 (dernier rattrapage en novembre 2022)

Une nouvelle session tous les 18 mois environ ; entrée en cours de formation possible selon expérience et allègements (nous contacter).

Dossier de candidature à renvoyer une semaine avant les sessions de recrutement

Le candidat doit réussir les tests de sélection (un écrit d'une heure trente, un entretien oral de 15 à 30 minutes)

Tarifs

10 € / heure soit 6300 € en parcours complet

Contact :

Nadège Gouzilh, beleymebjeps@gmail.com, 09 72 58 24 22

Méthodes mobilisées

Alternance, pédagogie active en individuel et en collectif, apports théoriques et exercices d'application.

Modalités d'évaluation

Mises en situation, projets menés en formation-action, QCM, examens blancs.

Sanction de la formation

Diplôme DRJSCS attestant de l'obtention de quatre Unités Capitalisables pouvant être validés séparément sans durée de validité.

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC 3 Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (acm)

UC 4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».



Accessibilité aux personnes handicapées.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : nous contacter pour envisager les modalités.

Évaluation de la satisfaction

Bilan chaque fin de semaine de formation ; bilan intermédiaire et final de la formation avec les formateurs et les structures d'alternance.

Indicateurs de performance

Indicateur	Objectif visé	Réalisé
Taux de réussite des candidats présentés	80 %	1ère session
Taux de présentation	80 %	1ère session
Taux et cause d'abandon	10 %	1ère session
Taux d'insertion à 6 mois	60 %	1ère session
Taux de satisfaction stagiaires	70 %	1ère session

Débouchés :

Deux types d'emplois sont principalement visés :

- animateur(trice) tous publics ;
- directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM)

dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Suite de parcours possibles :

- préparer le concours de la fonction publique hospitalière (pour devenir animateur) ou de la fonction publique territoriale (pour devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives) ;
- préparer un DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), spécialité animation socio-éducative ou culturelle, qui mène à des fonctions de coordination de projet.

